

**Dans ce numéro**

- Message de la directrice générale
- Nouvelles de l'ARC
- Congrès 2009
- Évaluation des dons d'assurance-vie
- Édition électronique 2008 du Guide des donateurs canadiens
- Activités de formation
- UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>
- Astuces, site Web
- Offres d'emploi
- Calendrier des activités
- Nouveaux membres

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les opinions exprimées dans ce bulletin de liaison n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement, sauf indication contraire, les politiques ou les vues de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup>.

Le *Planner* est publié dix à douze fois l'an par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés. Aucun article de ce bulletin ne peut être reproduit sans une autorisation écrite préalable de l'association. Le *Planner* est aussi diffusé en anglais.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :  
Bureau national de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup>  
325, rue Dalhousie  
Bureau 201, Ottawa  
(Ontario) K1N 7G2  
Tél. : 888-430-9494  
Fax : 613-232-7286

JUILLET 2008

VOLUME 16, NUMÉRO 7

**DÉFINITION DU DON PLANIFIÉ SELON LA CAGP-ACPD<sup>MD</sup>**

*Le don planifié est l'aboutissement d'un processus de planification de dons de bienfaisance, immédiats ou futurs, qui reflète les objectifs philanthropiques exprimés par le donateur et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal qui est le sien.*

**MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Le comité des relations gouvernementales a été particulièrement actif au cours du mois. Les dossiers suivants ont retenu son attention :

**Proposition de politique sur le financement de l'ARC**

La date limite pour participer à la consultation sur la politique proposée sur les campagnes de financement des organismes de bienfaisance enregistrés menée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) a été reportée à la fin d'août. De nouvelles précisions sont affichées sur le site de l'ARC : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/cnslttns/fndrsng-fra.html>. Nous encourageons tous les organismes à participer à cette consultation.

Le comité des relations gouvernementales de l'association compte présenter un mémoire. Nous remercions tous nos membres qui ont participé au récent sondage. Leurs commentaires seront utiles à la préparation du mémoire. Pour obtenir des informations sur le mémoire que nous nous apprêtons à déposer ou nous faire part de commentaires, communiquez avec moi : [diane@cagp-acpdp.org](mailto:diane@cagp-acpdp.org).

**Consultations prébudgétaires 2008**

Le 19 juin 2008, le comité permanent des finances de la Chambre des communes a annoncé son intention de tenir des consultations prébudgétaires publiques à la reprise des travaux du Parlement cet automne.

Cette année, le comité a formulé de nouvelles règles concernant les mémoires. Ils ne doivent pas dépasser cinq pages, doivent comprendre un résumé et contenir **une seule** recommandation reflétant une priorité à privilégier concernant le programme de dépenses fédéral ou la fiscalité.



Le comité a choisi de se concentrer sur les changements législatifs que nous proposons concernant les fiducies de rentes avec droit réversible à une œuvre de bienfaisance. Ce n'est pas la première fois que nous formulons cette proposition, mais nous espérons qu'en mettant l'accent sur cette question et en fournissant des explications détaillées, nous convaincrions le comité de l'urgence de clarifier les règles entourant ces fiducies.

### **Politique de divulgation de noms en Colombie-Britannique**

La CAGP-ACPD<sup>MD</sup> a récemment pris connaissance du contenu de la politique que compte mettre en application la Colombie-Britannique en ce qui a trait à la divulgation de noms par les fondations d'hôpitaux, de collèges et d'université. Nous avons écrit une lettre à ce sujet au ministre du Travail de cette province pour lui faire part de nos préoccupations concernant l'exigence de soumission d'informations personnelles détaillées. Pour plus d'information au sujet de cette politique :

[http://www.bcsolutions.gov.bc.ca/ipp/popt/B4\\_1\\_1\\_9naming\\_policy.htm](http://www.bcsolutions.gov.bc.ca/ipp/popt/B4_1_1_9naming_policy.htm)

### **Remerciements à l'intention du comité des relations gouvernementales de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup>**

Je désire remercier le comité des relations gouvernementales pour le travail qu'il a effectué cette année. Le comité est présidé par Susan Manwaring et regroupe les membres suivants : DeWayne Osborn, Malcolm Burrows, Margaret Mason, Robert Kleinman, Sylvia Ugolini, Terrance Carter, Ann Jackson, Bradley Offman, Christopher Richardson, Hilary Pearson, Janice Margolis, Joanne Ryan, Joshua Thorne, Kathy Munroe, W.G. Tad Brown et Elizabeth Moxham.

Cordialement,

La directrice générale

Diane MacDonald

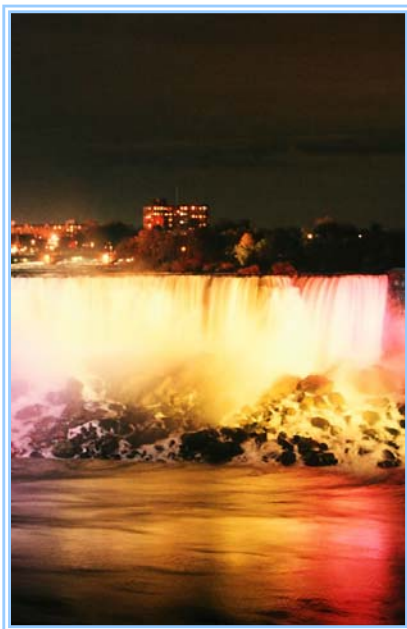
## **NOUVELLES DE L'ARC**

- **Communiquée de presse du 7 juillet 2008** : [L'Agence du revenu du Canada lance un nouvel appel de propositions dans le cadre du Programme d'aide et de partenariat de la Direction des organismes de bienfaisance](#)
- **Communiqué du 26 juin 2008** : [Le ministre du Revenu national reçoit les recommandations issues de l'initiative de consultation des organismes de bienfaisance de petite taille et ruraux](#)
- **Communiqué du 26 juin 2008** : [Organismes de bienfaisance de petite taille et ruraux : au service des Canadiens](#)
- **Document d'information du 26 juin 2008** : [Initiative des organismes de bienfaisance de petite taille et ruraux](#)
- **21 juillet 2008** : Liens vers d'[autres sources d'aide et de soutien](#) à l'intention des organismes de bienfaisance
- **21 juillet 2008** : Le [Continuum de l'observation](#) expose les mesures progressives en matière d'observation maintenant en vigueur.
- **18 juillet 2008** : [Procès-verbal de la réunion du Forum des intervenants du secteur de bienfaisance](#) (10 mars 2008)

Cette rencontre avait pour but de permettre une communication continue entre les représentants de la Direction des organismes de bienfaisance et ceux du secteur de la bienfaisance et de leur fournir une tribune de consultation. La rencontre de cette année a principalement porté sur l'exposé par la Direction des organismes de bienfaisance de nouvelles initiatives. Elle a donné lieu à une discussion ouverte sur les questions d'observation et s'est terminée par une table ronde.

- **7 juillet 2008 :**  
L'[Appel de propositions](#) pour le Programme d'aide et de partenariat de la Direction des organismes de bienfaisance (2008-2009) est maintenant affiché sur le site Web de l'ARC.
- **Communiqué de presse correspondant :**  
L'Agence du revenu du Canada lance un nouvel appel de propositions dans le cadre du Programme d'aide et de partenariat de la Direction des organismes de bienfaisance

## Exploiter la puissance des dons planifiés



## INSCRIVEZ CETTE DATE DANS VOTRE AGENDA

Du au 4 avril 2009  
16<sup>e</sup> Congrès national annuel  
de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup>

*Hôtel Sheraton on the Falls  
Niagara Falls*



## Établissement de la valeur des dons d'assurance-vie

*Malcolm D. Burrows*

L'annonce discrète en octobre 2007 par l'Agence du revenu du Canada (ARC) statuant que les organismes de bienfaisance pouvaient donner des reçus pour les dons de polices d'assurance-vie correspondant à leur juste valeur marchande a provoqué bien des remous chez les professionnels en dons planifiés. Sur le plan juridique, cette position est correcte, nous n'en doutons pas, mais elle a des conséquences peu avantageuses sur les organismes de bienfaisance. La position précédente sur l'établissement de la valeur des polices d'assurance vie énoncée au paragraphe 3 du Bulletin d'interprétation IT-244 R3 favorisait et protégeait les organismes de bienfaisance. La nouvelle position, quant à elle, favorise le donateur. Ce changement subtil a des implications en ce qui concerne les dons planifiés faits aux organismes de bienfaisance au Canada.

Pour ces organismes, ce paragraphe était sensé. La valeur du reçu à émettre était égale à la valeur de rachat de la police donnée. C'était concret et transparent et limitait les dons à des polices ayant une valeur nette. Même si le donateur cessait de payer des primes et la police devenait périmée, l'organisme recevait encore une valeur tangible qu'il pouvait utiliser pour réaliser sa mission. Malheureusement, ces dons étaient rares.

En octobre 2007, lors du congrès annuel de *L'Association de planification fiscale et financière* (APFF) à Montréal, l'ARC a retiré le paragraphe 3 du Bulletin d'interprétation IT-244 R3 et cité le nouveau paragraphe 248(31) qui établit que le montant admissible d'un don est le montant de la valeur marchande de la police qui peut être supérieur au montant de l'avantage que représente le don. L'ARC estime donc maintenant que les paragraphes 40 et 41 de la circulaire d'information intitulée *Exposé des principes sur l'évaluation des biens mobiliers* doivent être pris en considération pour l'établissement de la juste valeur marchande d'une police d'assurance à un donateur qualifié.

Selon le paragraphe 40, les facteurs à considérer pour déterminer la valeur d'une police comprennent les suivants:

- a) la valeur de rachat de la police;
- b) le montant du prêt sur police qui peut être obtenu;
- c) la valeur nominale;
- d) l'état de santé de la personne assurée et son espérance de vie;
- e) les privilèges de conversion;
- f) les autres modalités de la police, par exemple les avenants temporaires et les clauses de doublement de la prestation;
- g) le coût de remplacement.

L'ARC a rendu sa position publique le 29 avril 2008 au congrès national de la CALU (Conference of Advanced Life Underwriters) et déclaré que cette position serait publiée dans une prochaine parution des *Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu*. L'ARC a par la suite publié cette information dans le document numéro 2008-0270391c6.

La détermination de la valeur marchande selon les directives contenues dans la circulaire d'information 89-3 est un processus complexe et chronophage qui doit être effectué par un actuair indépendant et bien documenté, lequel doit fournir un rapport personnalisé. Assurez-vous que l'actuaire est agréé en tant que FCIA (membre de l'Institut canadien des actuaires). Ce n'est pas un service qui sera ou peut être rendu par la compagnie d'assurance émettrice de la police. Le tarif pour l'évaluation d'une police sur deux vies s'élève à environ 2 500 \$. Certains actuaires peuvent donner une évaluation approximative pour permettre aux donateurs et aux organismes de bienfaisance de déterminer s'il vaut la peine de procéder à une évaluation complète. Cette évaluation devrait être adressée à l'organisme qui en fait la demande et être payée par celui-ci. Le donateur peut toutefois faire un don supplémentaire afin de compenser les frais encourus par l'organisme.

Les nouvelles règles sont avantageuses pour les donateurs et susciteront davantage de dons de polices d'assurance vie à des organismes de bienfaisance. Un bon nombre de ces dons rapporteront des sommes intéressantes grâce aux indemnités de décès. Par contre, si les reçus délivrés pour la juste valeur marchande des polices d'assurance vie ne sont pas bien gérés, ils risquent d'occasionner bien des maux de tête aux organismes de bienfaisance.

Les nouvelles règles d'évaluation déterminent la valeur de la police du donateur au moment du don. La circulaire d'information 89-3 n'a pas toutefois été rédigée en prenant compte des besoins des organismes de bienfaisance à qui on les donne. Elle s'intéresse plutôt au besoin d'évaluer, par exemple, les polices d'assurance détenues par les sociétés dans le contexte d'une entente d'achat d'actions. La lacune de ces nouvelles règles, c'est qu'elles ne donnent aucune indication au sujet de la valeur du don après sa réception par l'organisme dans le cas où ce dernier n'a pas l'intention ou les moyens de continuer de payer les primes. Aux yeux du donateur, ce don peut avoir une grande valeur, mais il risque de n'en avoir aucune pour l'organisme qui le reçoit.

Le manque de marchés pour les polices d'assurance fait que les dons constituent l'une des rares options qui s'offrent aux contribuables désireux de récupérer la valeur d'une police d'assurance. Ceci augmente le risque de dumping de polices. Dans le pire des scénarios, un donateur obtiendra une évaluation d'une police sans valeur de rachat dont il veut cesser de payer les primes et se défaire. Il proposera de donner sa police à l'organisme le plus offrant en ce qui concerne la délivrance d'un reçu aux fins de l'impôt. L'organisme qui accepte cette police la détient et peut la maintenir, mais en réalité, la plupart des organismes n'ont pas les ressources ni le désir de le faire. La possibilité de faire des dons motivés par l'appât de déductions fiscales encourage le cynisme et risque d'occasionner une certaine perte de confiance du public envers le processus philanthropique.

Pour éviter ce scénario, Ashley Crozier, un actuair qui vit à Toronto, suggère aux organismes de bienfaisance désireux de procéder à l'évaluation d'une police de transmettre toutes les informations pertinentes à l'évaluateur choisi. Le statut futur de la police est une hypothèse parmi d'autres du processus d'évaluation qui n'affecte pas sa valeur, car les évaluateurs tiennent habituellement pour acquis que la police sera maintenue jusqu'à la mort de la personne assurée. L'organisme doit donc se demander s'il a les moyens de continuer de verser les primes d'assurance jusqu'à la fin, spécialement si le donateur n'a pas l'intention de faire d'autres dons. Si l'organisme n'a pas l'intention de payer les primes, il devrait refuser le



don ou indiquer à l'évaluateur que la police ne peut être acceptée qu'à sa valeur de rachat (de préférence immédiatement).

Par exemple, si l'organisme de bienfaisance n'a pas l'intention de garder une police donnée et préfère s'en défaire à sa valeur de rachat, la valeur de la police sera égale à sa valeur de rachat. Si la police n'a aucune valeur marchande, le don n'a aucune valeur. L'organisme qui omet de transmettre ce genre d'information à l'évaluateur risque de se mettre dans une situation de délivrance de reçus non admissibles qui peuvent lui valoir des sanctions pouvant représenter jusqu'à 105 % du montant du reçu.

Le comité des relations gouvernementales de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> est entré en communication à la fois avec la Direction des décisions de l'impôt et la Direction des organismes de bienfaisance pour signaler les répercussions que ce changement de politique a sur les organismes de bienfaisance. À court terme, ces derniers ont tout avantage à réexaminer leurs politiques d'acceptation de dons pour déterminer quel genre de polices d'assurance ils comptent accepter en échange d'un reçu. Comme toujours avec les dons planifiés, la meilleure façon de protéger votre organisme est d'agir avec prudence, de s'assurer que le donateur a réellement l'intention de faire un don utile et d'être prêt à dire non à tout don qui n'en est pas un en réalité.

*Cet article est un résumé d'un article paru dans l'édition de juillet 2008 de Gift Planning in Canada. Canada.*

## Édition électronique 2008 du Guide des donateurs canadiens

### 4 juillet 2008

L'édition électronique 2008 du *Guide des donateurs canadiens* (*Canadian Donor's Guide to fundraising organizations in Canada*) vient tout juste de paraître. Puisque l'édition électronique de 2007 de cette publication a été bien reçue, nous continuerons à offrir ce service à nos clients, aux donateurs potentiels et aux intervenants concernés. On peut y avoir accès à partir du site Web de la publication : [www.donorguide.ca](http://www.donorguide.ca).

Cette édition électronique est la réplique identique de la version imprimée du guide qui est sortie en juin, a déclaré son éditeur, Anderson Charters. Les internautes peuvent voir à l'écran les mêmes pages qu'ils verraient dans la version imprimée du guide.

« Il nous a semblé naturel d'augmenter l'accessibilité du *Guide des donateurs canadiens* publié en version imprimée », a ajouté M. Charters. « Comme la publication du guide est financée par les organismes de bienfaisance qui achètent de la publicité dans ses pages et qui paient pour que les coordonnées de leur organisme y figurent, nous estimons servir leurs intérêts en donnant accès au guide au plus grand nombre possible de personnes. Nous encourageons aussi les organismes à faire connaître à tous l'existence de l'édition électronique de cette publication. »

L'édition en ligne comporte des fonctionnalités que seule une édition électronique permet d'offrir. Toutes les mentions de sites Web et d'adresses de courriel comportent des hyperliens actifs sur lesquels il suffit de cliquer pour accéder à ces sites ou pour correspondre par courriel avec les organismes sélectionnés. De plus, il est possible de faire une recherche par mot-clé qui mène les utilisateurs aux

pages contenant le mot recherché qui est surligné en jaune. Il n'est pas nécessaire de télécharger un utilitaire pour consulter ce document qui est très convivial.

Le *Guide des donateurs canadiens* est en quelque sorte l'équivalent des pages jaunes des organismes de bienfaisance. On y trouve dans ses éditions annuelles les coordonnées d'environ 3 500 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada ainsi que des informations pertinentes et concises visant à aider les donateurs et leurs conseillers à prendre des décisions éclairées concernant les dons de bienfaisance. Les utilisateurs du guide peuvent effectuer une recherche d'organisme de bienfaisance par activité, par région ou par liste alphabétique. Le guide contient également plusieurs articles rédactionnels utiles.

En tout, 17 200 exemplaires de l'édition imprimée du guide seront distribués cette année au Canada, principalement aux conseillers professionnels, aux fondations donatrices et aux entreprises. Cette distribution a été rendue possible grâce à collaboration de l'Association du Barreau canadien, de la Chambre des notaires du Québec, de l'Institut canadien des comptables agréés, de la Society of Trust and Estate Professionals, d'Imagine Canada, de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés, de la Association of Fundraising Professionals, de l'ensemble des Estate Planning Councils au Canada, ainsi que du Groupe gestion privée Scotia, qui commandite le guide.

Le fournisseur de technologie de l'information de l'édition électronique du *Guide des donateurs canadiens* est Texterity Inc. Tous, organismes de bienfaisance ou autres, sont invités à ajouter sur leur site Web un hyperlien menant à l'édition électronique du *Guide des donateurs canadiens*.

**Pour plus d'information, communiquer avec :**

Anderson Charter, Éditeur

**Canadian Donor's Guide/Guide des donateurs canadiens**

(705) 325-5552

[info@donorsguide.ca](mailto:info@donorsguide.ca)

## Planforgifts.com

### Comment avoir accès à ce privilège de grand intérêt :

1. À l'aide de votre mot de passe, accédez à la **Section réservée aux membres** du site Web de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> : [www.cagp-acpdp.org/en/login.aspx](http://www.cagp-acpdp.org/en/login.aspx)
2. Cliquez sur **Planforgifts.com** dans la page principale de la section réservée aux membres ou activez le lien contenu dans le menu situé à gauche.
3. Lisez l'avis de non-responsabilité avant de cliquer sur **J'accepte**. Vous accéderez alors à la section réservée aux membres de Planforgifts.com.

## ACTIVITÉS DE FORMATION NATIONALES

Veillez visiter notre site Web pour consulter la toute dernière version de la brochure de présentation des activités de formation nationales pour 2008-2009 (en anglais seulement pour le moment) :

[www.cagp-acpdp.org/en/education.aspx](http://www.cagp-acpdp.org/en/education.aspx)

**Cours canadien sur les dons planifiés, niveau AVANCÉ, de retour à la demande générale**



## Septembre 2009 – Lieu à préciser

La CAGP-ACPDPM<sup>D</sup> invite les conseillers professionnels et les professionnels en dons planifiés chevronnés à participer à ce cours qui constitue une occasion unique de partager de l'information avec des gens qui exercent le même métier et de parfaire leurs connaissances. Venez consolider vos compétences pendant ce cours d'une durée d'une semaine.

Il permettra aux participants d'explorer les aspects complexes des dons planifiés qui transcendent à la fois le domaine de la bienfaisance et celui des conseils et d'approfondir les tout derniers développements en matière de dons planifiés.

*Le cours a été élaboré par deux des membres les plus éminents du domaine des dons planifiés : Malcolm Burrows, directeur des services-conseils en philanthropie au sein du Groupe gestion privée Scotia, et Susan Manwaring, partenaire chez Miller Thomson LLP*

**Parmi les sujets abordés :** dons testamentaires et fonds enregistrés; planification de programmes; assurance vie; politiques d'acceptation de dons et évaluation de campagnes; titres privés et questions concernant les dons provenant de l'étranger; dons d'immeubles, de terres écosensibles et de propriétés culturelles; et questions d'intérêt particulier pour les conseillers professionnels.

Prix pour le cours, l'hébergement et les repas : nous avons le plaisir d'annoncer que l'augmentation du prix sera modeste par rapport à l'année précédente. Les membres de l'association devront envisager de payer environ 1350 \$ pour le cours, tandis que les non-membres devront prévoir 1550 \$. Pour ce qui est de l'hébergement (tous repas inclus), il faudra compter environ 250 \$ par nuit. Ces montants sont approximatifs et devront être confirmés d'ici peu.

Nous nous attendons à ce que ce cours se remplisse rapidement : si vous désirez que votre nom soit ajouté à la liste des personnes intéressées, veuillez communiquer avec Sharyon : [education@cagp-acpdp.org](mailto:education@cagp-acpdp.org). Les personnes qui figurent sur cette liste seront avisées à l'avance et pourront s'inscrire avant les autres à ce cours.

---

### Cours canadien sur les dons planifiés, niveau de base du 21 au 26 octobre 2008 au Centre des congrès de Banff

L'inscription au cours est maintenant ouverte. Pour plus d'information : [http://www.cagp-acpdp.org/en/education/cgp\\_course/october21-262008.aspx](http://www.cagp-acpdp.org/en/education/cgp_course/october21-262008.aspx).

### Cours canadien sur les dons planifiés, niveau de base Du 3 au 8 mars 2009 au Centre des congrès de Banff

Nous sommes aussi heureux d'annoncer que le CFRE et Advocis acceptent les crédits d'éducation permanente obtenus à l'issue du cours.

Approved Provider For



Continuing Education



**LEAVE A LEGACY™**

## **Le marketing des dons en héritage auprès des baby-boomers**

Dans toute campagne de marketing, il importe de déterminer la meilleure façon d'atteindre son public cible. *UK Fundraising*, groupe de marketing direct, a récemment affirmé dans un rapport qu'il faut utiliser une approche adaptée pour convaincre les baby-boomers de laisser des dons en héritage.

« ... Parce que les baby-boomers qui rédigent actuellement leur testament se préoccupent avant tout d'assurer la sécurité financière de leurs enfants dans un monde moderne insécurisant et de leur léguer des biens pour les aider à payer leurs dettes d'études ou leur hypothèque, les organismes de bienfaisance doivent éviter d'aborder la question des dons en héritage à ce moment-là de leur vie. Il est préférable d'attendre qu'ils deviennent plus réceptifs et que leurs enfants soient devenus autosuffisants. Pour plus d'information : [www.directmarketing.co.uk](http://www.directmarketing.co.uk). »

*\* Ce rapport a été publié dans l'édition du 12 mai 2008 de Village Vibes publié par [charityvillage.com](http://charityvillage.com).*

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Cara Wood, coordonnatrice nationale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> : [leavealegacy@cagp-acpdp.org](mailto:leavealegacy@cagp-acpdp.org) ou 1-888-430-949, poste 3.

### **CITATION DU MOIS**

*« Vous constaterez, en faisant un retour sur votre vie, que les moments qui ressortent sont ceux où vous avez fait quelque chose pour les autres. »*

**- Henry Drummond**

## **ASTUCE CONCERNANT LE SITE WEB DE LA CAGP-ACPD<sup>MD</sup>**

### **La fonction de consultation en ligne « *Demandez l'avis d'un conseiller* »**

Vous avez des questions concernant les crédits d'impôt? Ou vous aimeriez savoir comment diviser un don entre plusieurs organismes de bienfaisance. Soumettez une question de façon anonyme par l'intermédiaire de notre service de consultation en ligne ***Demandez l'avis d'un conseiller***. Ouvrez une session dans la section réservée aux membres et cliquez sur l'onglet



**Demandez l'avis d'un conseiller.** Remplissez le formulaire sans oublier votre adresse de courriel, puis cliquez sur « Soumettre ». Allouez 48 heures pour la réception d'une réponse.

Pour toute question à ce sujet ou concernant tout autre service offert par la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> : [membership@cagp-acpdp.org](mailto:membership@cagp-acpdp.org).

## OFFRES D'EMPLOI

<b>Administrateur de dons planifiés</b> Fichier joint : <a href="#">Gift Planning Administrator CCS Alberta N.W.T. Division.pdf</a>	<b>Début de l'affichage</b> : 7 juillet 2008 <b>Fin</b> : 6 août 2008 <b>Endroit</b> : Calgary
<b>Président-directeur général</b> Fichier joint : <a href="#">President and CEO CAMH.pdf</a>	<b>Début de l'affichage</b> : 9 juillet 2008 <b>Fin</b> : 9 août 2008 <b>Endroit</b> : Toronto
<b>Agent principal, Dons et planification successorale</b> Fichier joint : <a href="#">178.pdf</a>	<b>Début de l'affichage</b> : 10 juillet 2008 <b>Fin</b> : 9 août 2008 <b>Endroit</b> : Calgary
<b>Agent de dons majeurs</b> Fichier joint : <a href="#">Major Gifts Officer SMGHF.pdf</a>	<b>Début de l'affichage</b> : 15 juillet 2008 <b>Fin</b> : 15 août 2008 <b>Endroit</b> : Strathroy, Ontario
<b>Directeur adjoint, dons majeurs</b> Fichier joint : <a href="#">Associate Director, Major Gifts PMHF.pdf</a>	<b>Début de l'affichage</b> : 15 juillet 2008 <b>Fin</b> : 15 août 2008 <b>Endroit</b> : Toronto
<b>Directeur général, Victoria Hospice and Palliative</b> Fichier joint : <a href="#">182.pdf</a>	<b>Début de l'affichage</b> : 21 juillet 2008 <b>Fin</b> : 20 août 2008 <b>Endroit</b> : Victoria
<b>Agent(e) principal(e) des dons majeurs et planifiés</b> <a href="#">Voir la description de l'offre sur la page Web que voici.</a>	<b>Début de l'affichage</b> : 23 juillet 2008 <b>Fin</b> : 22 août 2008 <b>Endroit</b> : Ottawa

Pour consulter d'autres offres d'emploi : [www.cagp-acpdp.org](http://www.cagp-acpdp.org). Pour toute information concernant les services d'affichage et les tarifs, veuillez cliquer [ici](#).

## PLANNED GIVING FOR CANADIANS (cyberlivre)

Vous pouvez maintenant acheter des exemplaires additionnels du cyberlivre de Frank Minton *Planned Giving for Canadians*, qui est un ouvrage de référence inestimable. Pour commander ce livre présenté sous forme de CD, imprimez ce [bon de commande](#) et faxez-le au numéro suivant : 1-613-232-7286.

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

<p>19/09/08</p>	<p><b>Table ronde de London</b>  <b>Déjeuner-causerie du vendredi</b></p> <p><b>(En anglais) Building Your Network: The Five-Minute Moment - Bring your biz cards! Bring a colleague!</b></p> <p><i>Conférencière : Colleen DeJager, TEP, Directrice, dons planifiés (London Health Sciences Foundation)</i></p> <p>Heure : 11 h 45 à 13 h 30.          Endroit : Manoir Windermere, London          Membres : 20 \$ / Non-membres : 35 \$          RSVP avant le 15 septembre          Donne droit à des crédits acceptés par le CFRE</p>
<p>Du 21 au 26 octobre 2008</p>	<p><b>Cours canadien sur les dons planifiés, NIVEAU DE BASE</b></p> <p>Le cours d'une semaine sur les dons planifiés qu'offre la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> est le cours le mieux établi et le plus reconnu qui soit dans le domaine. Créé en 1990, ce cours couvre tous les aspects de la matière et permet d'obtenir une formation approfondie sur un éventail complet de questions pertinentes aux dons planifiés. Il aborde en détail autant les questions de fiscalité que les questions relatives au marketing, à la gestion et à la déontologie.</p> <p>Si vous désirez être mis sur la liste des personnes intéressées à ce cours, veuillez communiquer avec Sharyon : <a href="mailto:education@cagp-acpdp.org">education@cagp-acpdp.org</a>. L'inscription pour cette session de cours débutera cet été.</p>
<p>Du 3 au 8 mars 2009</p>	<p><b>Cours canadien sur les dons planifiés, NIVEAU DE BASE</b></p> <p>Le cours d'une semaine sur les dons planifiés qu'offre la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> est le cours le mieux établi et le plus reconnu qui soit dans le domaine. Créé en 1990, ce cours couvre tous les aspects de la matière et permet d'obtenir une formation approfondie sur un éventail complet de questions pertinentes aux dons planifiés. Il aborde en détail autant les questions de fiscalité que les questions relatives au marketing, à la gestion et à la déontologie.</p> <p>Si vous désirez être mis sur la liste des personnes intéressées à ce cours, veuillez communiquer avec Sharyon : <a href="mailto:education@cagp-acpdp.org">education@cagp-acpdp.org</a>. Informations à venir.</p>
<p>Automne 2009</p>	<p><b>Cours canadien sur les dons planifiés, NIVEAU AVANCÉ</b></p> <p>Pour répondre à la demande populaire, nous organisons un autre Cours canadien sur les dons planifiés de NIVEAU AVANCÉ. Il s'adresse à la fois aux conseillers et aux professionnels en dons planifiés possédant une solide expérience. Ce cours approfondi et interactif constitue une occasion sans pareille de faire le tour de questions de nature particulièrement complexe que rencontrent certains membres de la profession.</p> <p><b>N. B.</b> Ce cours s'adresse aux professionnels en dons planifiés et aux conseillers professionnels qui ont suivi le Cours sur les dons planifiés, version de base.</p> <p>Si vous désirez que votre nom soit ajouté à la liste des personnes intéressées à ce cours, veuillez communiquer avec Sharyon : <a href="mailto:education@cagp-acpdp.org">education@cagp-acpdp.org</a></p>



Pour une liste complète des activités, consultez la page Web suivante : <http://www.cagp-acpdp.org/en/membership/events.aspx>

Votre table ronde organise-t-elle une activité ? Mettez-nous au courant, nous ajouterons l'activité au calendrier : [communications@cagp-acpdp.org](mailto:communications@cagp-acpdp.org)

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA CAGP-ACDPD<sup>MD</sup> ET À CEUX QUI NOUS SONT REVENUS !

Prénom	Nom	Employeur	Table ronde
Zoe	Campbell	BC Cancer Foundation	Région de Vancouver
Cindy	Chamberlin	South Saskatchewan Community Foundation Inc	Sud de la Saskatchewan
Sehne	Connell	Chalice-Christian Child Care International	Nouvelle-Écosse
Claudia	Côté	Les Petits Frères des Pauvres	Région de Montréal
Jean Denis	Côté		Est du Québec
Jules	Dagenais	Archdiocese of Ottawa	Ottawa
M Jacqueline	Doering	University of British Columbia	Région de Vancouver
Alan	Fox	Scotiamcleod	Région de Toronto
Stacie	Graham	Vancouver Foundation	Région de Vancouver
Bertin	Haché	Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont	Saint John
Peggy	Killeen	Royal Victoria Hospital Foundation	Région de Montréal
Timothy	Lefavre	United Way of Calgary and Area	Sud de l'Alberta
Jason	Letourneau	Canadian Cancer Society	Sud de l'Alberta
Grace	Loney	Christian Horizons	Waterloo-Wellington
Kathy	McNinch	Battlefords and District Community Foundation	Nord de la Saskatchewan
Ken	Millard	Galiano Conservancy Association	Région de Vancouver
Jan	Oullahan	PlanGiv Group of Companies	Quinte (Belleville)
William	Petruck	Funding Matters Inc.	Région de Toronto
Kerry	Shillito	BC Children's Hospital Foundation	Région de Vancouver
Kenn	Sundberg	Wellspring Management Corporation	Région de Vancouver
Glorie	Tebbutt	University of Saskatchewan	Nord de la Saskatchewan
Connie	Vardy	Cornwall Community Hospital Foundation	Ottawa
Helen	Vatistas	Milton District Hospital Foundation	Niagara/Golden Horseshoe